



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 109 de l'ordre du jour

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

Assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Suite donnée à la résolution 54/147 de l'Assemblée générale	2-79	2
A. Aperçu général	2-7	2
B. Panorama régional	8-54	3
C. Coopération interinstitutions	55-72	9
D. Initiatives régionales et sous-régionales	73-79	12
III. Conclusion	80-82	13

* Ce rapport a été finalisé grâce à la participation des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et organisations non gouvernementales pertinentes, en collaboration avec les bureaux extérieurs du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

I. Introduction

1. Ce rapport est présenté par le Secrétaire général conformément à la résolution 54/147 du 17 décembre 1999 dans laquelle l'Assemblée générale lui demandait, pour sa cinquante-cinquième session, un rapport complet sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique, qui tiendrait pleinement compte des efforts consentis par les pays d'asile.

II. Suite donnée à la résolution 54/147 de l'Assemblée générale

A. Aperçu général

2. Même si certains pays d'Afrique ont réalisé des progrès socioéconomiques significatifs et atteint une stabilité relative en 1999, il y a toujours sur le continent africain des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées. Chassés par la violence, la pauvreté, la sécheresse et la famine, des individus et des familles entières ont traversé les frontières internationales ou se sont installés dans des régions plus fertiles à l'intérieur de leur pays.

3. Depuis le dernier rapport sur cette question (A/54/414), c'est toujours de la Sierra Leone (487 200), du Soudan (467 700), de la Somalie (451 500), de l'Angola (350 700), de l'Érythrée (345 600) et du Burundi (325 500) que viennent le plus de réfugiés. Certes, on assiste à des mouvements de retour limités mais, au milieu de l'année 2000, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'occupait de près de 6,3 millions de personnes en Afrique (soit un tiers du nombre total de réfugiés dans le monde).

4. Dans la corne de l'Afrique, l'accord tripartite signé le 7 avril 2000 par l'Érythrée, le Soudan et le HCR laissait espérer que près de 160 000 réfugiés érythréens, qui vivaient au Soudan depuis les 30 dernières années, finiraient par rentrer chez eux. Un mois après, la reprise des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée a conduit 90 000 Érythréens à trouver refuge au Soudan et provoqué le déplacement d'environ 750 000 personnes à l'intérieur de l'Érythrée. L'Accord de cessation des hostilités signé récemment par les Gouvernements de l'Éthiopie et de l'Érythrée a fait renaître l'espoir d'un retour de la paix et de la stabilité dans la région,

qui permettrait le rapatriement librement consenti de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées.

5. Au début de l'année, le déploiement des Casques bleus en Sierra Leone semblait annoncer un retour graduel à la normale. Le HCR projetait de mettre en place un programme de retour librement consenti à large échelle, si la situation demeurait stable. Le HCR avait ouvert une base à Kenema, au sud-ouest du pays, qui venait s'ajouter à son bureau principal de Freetown. Malheureusement, la reprise des combats entre l'Éthiopie et l'Érythrée en mai 2000 a provoqué de nouveaux départs : au milieu de l'année, quelque 4 000 Sierra-Léonais avaient trouvé refuge en Guinée, où ils reçoivent l'aide du HCR.

6. Dans la région des Grands Lacs, la situation en République démocratique du Congo ne laisse pas d'inquiéter les organisations humanitaires, notamment le HCR, qui essaie toujours de remplir son mandat concernant la protection des réfugiés, mais doit surmonter des difficultés considérables pour avoir accès à certains emplacements. En dépit des efforts déployés actuellement par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies, rien ne permet d'espérer que le conflit se termine. Les combats qui se sont déroulés récemment à Kisangani ont provoqué la mort de centaines de civils et porté un coup terrible à une économie déjà fragile. Le plein déploiement des Casques bleus et des observateurs militaires est entravé par le manque de sécurité et l'absence d'engagement sérieux au processus de paix de la part des différentes parties au conflit. Le Haut Commissaire pour les réfugiés a profité de sa récente visite dans la région et des réunions qu'elle a tenues avec des responsables de gouvernement pour souligner de nouveau l'importance d'une paix durable, qui permettrait aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité.

7. En Afrique australe, le conflit en Angola n'est toujours pas réglé et continue d'être très préoccupant. La reprise des combats entre les troupes du Gouvernement angolais et les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) a chassé des milliers de personnes, qui ont pour la plupart trouvé refuge en Zambie et en Namibie. Des milliers de personnes ont également été déplacées et ont le plus grand besoin d'une assistance humanitaire. Jusqu'ici, cependant, le manque de sécurité, la présence de mines terrestres et la pauvreté des infrastructures ont ruiné les efforts déployés par les organismes d'aide, notamment

le HCR, pour leur porter secours. À la suite d'une mission d'évaluation conjointe en avril et mai dernier, le HCR et d'autres organismes, soutenus par un réseau d'organisations non gouvernementales internationales et locales, ont décidé de mettre en place un programme pour secourir et protéger les milliers de personnes déplacées dans les provinces de Uige, du Zaïre et de Luanda Bengo.

B. Panorama régional

8. Le panorama régional ci-dessous porte sur l'évaluation de la situation en Afrique subsaharienne depuis le dernier rapport soumis à l'Assemblée générale (A/54/414). Il a été établi par le HCR, en collaboration avec d'autres organismes qui l'aident dans son travail, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau de coordination des affaires humanitaires. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a également contribué à l'établissement de ce panorama.

1. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

9. À l'heure actuelle, le HCR s'occupe dans cette région de quelque 2,5 millions de réfugiés et autres personnes en situation difficile. Si, durant la deuxième moitié de l'année 1998, certaines perspectives de solutions durables se profilaient, elles sont aujourd'hui plus floues.

10. Malgré la rencontre des Présidents de la Guinée et du Libéria, en février 2000, à Bamako, sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en vue de trouver une solution amicale à leur conflit, les tensions entre les deux pays demeurent. En outre, des incidents dans le comté de Lofa, au nord du Libéria, ont déclenché la fuite de plus de 11 000 réfugiés sierra-léonais vers des régions plus sûres du sud, et quelque 8 000 Libériens, dont la sécurité se voyait également menacée, ont quitté leurs foyers pour la Guinée. Le HCR et les organisations non gouvernementales qui travaillent avec lui ont également été forcés de quitter la région. Des missions de reconnaissance sont envoyées de temps en temps pour surveiller le sort des réfugiés sierra-léonais qui ont décidé de rester sur place.

11. En Afrique centrale, des réfugiés soudanais étaient de nouveau en marche vers le Tchad. Les guerres civiles au Congo et en République démocratique du Congo ont conduit de nouveaux réfugiés des deux pays à fuir au Gabon et en République centrafricaine; dans ce dernier pays, la plupart des réfugiés étaient des soldats qui ont été désarmés à la frontière.

12. En dépit de telles situations où domine l'incertitude, certains progrès ont été accomplis sur la voie de la stabilité politique, dont témoignent par exemple les élections générales qui se sont tenues récemment au Bénin, témoignage de l'engagement du pays à respecter les principes et les institutions démocratiques. Le retour au pouvoir d'un gouvernement civil élu démocratiquement au Nigéria constitue également une évolution encourageante.

Rapatriement des réfugiés libériens

13. Le Libéria sort d'un conflit civil intense et généralisé de près de 10 ans. Le manque de sécurité chronique décourage les donateurs de porter secours au Libéria. Cependant, leur assistance est de plus en plus cruciale si l'on veut que les opérations de secours soutiennent le développement économique. En conséquence, il apparaît difficile que le HCR cesse à la fin de l'an 2000, comme prévu, ses activités de réintégration et laisse à d'autres le soin de les prendre en charge.

14. Depuis le lancement de l'opération de rapatriement en mai 1997, le HCR a aidé plus de 141 000 réfugiés libériens à revenir dans leur pays. En outre, on estime que quelque 215 000 réfugiés libériens sont spontanément rentrés chez eux, ce qui porte à plus de 356 000 le nombre total de rapatriés au mois de juin 2000. Les sérieux incidents qui se sont déroulés dans le comté de Lofa en août 1999 et les incursions de rebelles dans les camps de réfugiés ont contraint la Guinée à fermer ses frontières et les organismes humanitaires à suspendre leurs activités. À la lumière des changements récents cependant, notamment l'ouverture, en avril 2000, des frontières entre la Guinée et le Libéria, et une certaine simplification des modalités d'exécution et des moyens logistiques requis, le HCR envisage désormais d'achever le rapatriement organisé des réfugiés libériens pour la fin du mois de décembre 2000.

15. Pour tenter de résoudre certaines de ces questions dans le cadre de l'Initiative de Brookings, le HCR, en collaboration avec le Programme des Nations Unies

pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, propose de mettre en place un projet communautaire qui renforcerait la vigilance en matière de sécurité et améliorerait l'administration civile dans le comté de Lofa.

Rapatriement des réfugiés sierra-léonais

16. Un nombre croissant de réfugiés sierra-léonais ont exprimé le souhait de rentrer chez eux, mais en ont été dissuadés par les troubles importants que connaît leur pays. Malgré le manque de sécurité, le HCR a continué de préparer sur le terrain le retour librement consenti des réfugiés dans des régions sûres à l'intérieur de la Sierra Leone. Cette phase de mise en oeuvre est cruciale; il s'agit notamment de recueillir des données sur les régions d'origine des réfugiés, de préparer des états des lieux détaillés sur les régions de retour, de surveiller les processus de retour spontané et de faire en sorte, chaque fois que possible, qu'une équipe du HCR soit présente sur le terrain.

17. Après une visite de haut niveau menée début février 2000 par le Haut Commissaire adjoint pour les réfugiés, l'Administrateur associé du PNUD et le Vice-Président des affaires extérieures de la Banque mondiale, les efforts déployés pour lier les services de secours aux activités de développement ont été encouragés par la mise en place de l'Initiative de Brookings en Sierra Leone. Dans le cadre de ce processus, un secrétariat de Brookings a été mis en place et le HCR a lancé une approche coordonnée pour étendre le soutien interinstitutions et développer ainsi l'initiative par-delà les trois organismes pionniers.

18. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé plusieurs missions d'aide humanitaire dans des régions qui étaient demeurées inaccessibles en raison du conflit. Depuis la reprise des hostilités en mai 2000, le Bureau soutient les efforts déployés pour coordonner l'aide apportée aux personnes qui viennent d'être déplacées.

Guinée

19. En Guinée, quelque 463 000 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire dans le cadre du mémorandum d'accord entre le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM), même si les approvisionnements avaient été revus à la baisse à la suite des recensements effectués en février dernier dans la région de Forecariah (sud-est). Depuis la reprise des hostilités en Sierra

Leone, plus de 4 000 nouveaux réfugiés, chassés par le danger, sont arrivés à Forecariah. Le HCR a mis en place un dispositif d'intervention au cas où, à la suite d'une aggravation de la situation en Sierra Leone, une nouvelle vague de réfugiés arriverait en Guinée et au Libéria.

20. Il est d'une importance fondamentale que la communauté des donateurs continue à apporter son soutien financier pour que les réfugiés qui vivent en Guinée puissent être protégés et aidés comme il se doit; pour pallier certaines des conséquences environnementales liées à la présence d'une large population de réfugiés et trouver une solution au partage des charges avec le Gouvernement et le peuple de Guinée.

Rapatriement des réfugiés tchadiens

21. Le HCR continue d'aider les réfugiés tchadiens à rentrer des pays voisins. Cette année, le HCR projette d'encourager le retour d'environ 10 000 réfugiés tchadiens du Cameroun, 4 400 du Soudan, 1 300 de République centrafricaine, 500 du Nigéria et 200 du Bénin. Début mai, le HCR avait facilité le rapatriement de quelque 1 200 réfugiés tchadiens du Cameroun et organisé de nouvelles tournées d'inspection pour les représentants des réfugiés dans leur pays d'origine. Pour ceux qui choisissent de ne pas être rapatriés, le HCR tentera de favoriser leur éventuelle intégration dans les pays d'asile.

Gabon

22. Quelque 12 500 réfugiés venus de la République du Congo vivent au Gabon, où ils bénéficient de l'aide du HCR et des organismes avec lesquels il collabore. Afin de répondre aux besoins des réfugiés, le HCR a étendu sa présence au Gabon en ouvrant une délégation à Libreville et deux bureaux extérieurs dans le pays.

2. Région des Grands Lacs

23. La situation dans la région des Grands Lacs reste imprévisible. L'optimisme suscité par les Accords de paix de Lusaka relatifs à la République démocratique du Congo et par le processus de paix d'Arusha concernant le Burundi a cédé la place à la prudence et à un certain scepticisme. Les combats auxquels se livrent des forces extérieures pour s'emparer de la ville de Kisangani ont compliqué davantage encore la situation humanitaire déjà désastreuse qui règne dans le pays.

24. L'arrêt des efforts de médiation en République démocratique du Congo rend moins vraisemblable encore l'instauration d'un dialogue constructif entre le Gouvernement et les factions en guerre. De ce fait, quelque 180 000 Congolais sont allés se réfugier en Angola, au Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda pour fuir le conflit dans leur propre pays. Il y a eu également des mouvements de population à partir du Congo vers la République démocratique du Congo (60 000 personnes) et le Gabon (12 500 personnes). En revanche, l'accord de paix conclu au Congo à la mi-1999 a permis le rapatriement d'environ 50 000 réfugiés congolais.

25. Au Burundi, en dépit des efforts louables qui ont été faits pour régler le conflit, aucun résultat concret n'a encore été obtenu. En outre, la poursuite des hostilités et le maintien de la tension dans la région ont non seulement affaibli la pratique de l'asile mais ont été sources d'indicibles souffrances pour la population civile, comme en témoigne ce qui s'est passé dans la ville de Kisangani, où l'on estime à 500 le nombre des civils qui ont perdu la vie.

République-Unie de Tanzanie

26. Les réfugiés burundais continuent à fuir la République-Unie de Tanzanie, qui est actuellement le pays d'Afrique qui accueille le plus grand nombre de réfugiés (488 000). Le Gouvernement maintient sa politique de la porte ouverte aux demandeurs d'asile mais les autorités s'inquiètent de l'insécurité qui règne dans les camps de réfugiés et les zones alentour, où plusieurs incidents se sont produits au cours des derniers mois. Le HCR a donc renforcé son dispositif de sécurité en déployant deux responsables en matière de sécurité supplémentaires dans ses bureaux extérieurs. Il a par ailleurs aidé le Gouvernement à assurer la sécurité dans les zones où se trouvent des réfugiés et dans les villages environnants – permettant ainsi, dans l'ensemble, de préserver le caractère civil des camps – et continué à s'efforcer de résoudre le problème de la violence sexuelle et fondée sur le sexe au moyen de mesures préventives (activités de sensibilisation au niveau local, fourniture d'une aide juridique, médicale et psychosociale aux victimes, etc.).

27. Faute d'une perspective de règlement durable des conflits dans leur pays d'origine (Rwanda, Burundi et République démocratique du Congo), le HCR continue à dispenser des soins à la majorité des réfugiés en Ré-

publique-Unie de Tanzanie et à pourvoir à leurs besoins.

République démocratique du Congo

28. En République démocratique du Congo, le HCR s'efforce actuellement de répondre aux besoins d'assistance et de protection de base des quelque 300 000 réfugiés et 1,4 million de personnes déplacées en dépit de conditions de travail extrêmement difficiles, le pays s'étant enfoncé dans la guerre depuis le début de la rébellion armée en août 1998. À ce jour, le nombre total des réfugiés auxquels il apporte une aide, qui viennent de l'Angola, du Rwanda, du Burundi, du Soudan, de l'Ouganda et du Congo, se chiffre à environ 180 000.

29. Bien que la situation ne soit pas encore propice à des rapatriements massifs, divers groupes de Congolais qui sont allés chercher refuge au Soudan et au Tchad sont rentrés volontairement chez eux avec l'aide du HCR. Les réfugiés en République démocratique du Congo qui demandent à être rapatriés sont essentiellement les Rwandais qui résident encore dans les Kivus; ils sont 37 000 à avoir bénéficié de l'aide du HCR depuis janvier 1999. Le rapatriement des réfugiés angolais et soudanais ne semblant pas possible pour le moment, diverses mesures ont été prises pour leur permettre de s'intégrer localement.

30. Le Bureau du HCR à Kinshasa met en oeuvre, dans le cadre de son programme pour 2000, un projet visant à aider 300 000 personnes déplacées. À cette fin, il s'est associé avec Dignité humaine dans le monde, une organisation non gouvernementale locale, pour fournir soins médicaux et logement aux personnes déplacées se trouvant dans la région de Kinshasa. Il prévoit, dans un deuxième temps, toujours en association avec cette ONG, de venir en aide aux personnes déplacées se trouvant dans la province orientale du pays (Bunia) et dans la province du Katanga (Lubumbashi). Le Comité international de secours et le Comité international de la Croix-Rouge participent aux opérations et le PAM a installé des bureaux dans les zones accessibles, où il fournit une assistance alimentaire.

Rwanda

31. La situation dans le pays demande toujours à être suivie de près, en particulier dans le nord-ouest, où des mouvements de population dus à une tension croissante semblaient se faire jour. Les rapatriements à partir du

Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, vers le Rwanda se sont poursuivis à un taux moyen de 300 à 400 personnes par semaine. À leur arrivée, les rapatriés reçoivent du HCR le colis familial habituel, composé d'articles alimentaires et non alimentaires.

32. Selon un recensement effectué dans les camps accueillant des réfugiés congolais, ceux-ci ne seraient plus que 28 000, contre 34 000 précédemment. Des actes de violence à l'égard des femmes et des mouvements restreints ont été signalés dans ces camps mais ces problèmes, pris en main par les autorités, ont été résolus.

33. Le HCR a organisé plusieurs réunions avec des responsables gouvernementaux au Rwanda et au Burundi pour examiner la situation individuelle de certains réfugiés. Il a continué à jouer un rôle de premier plan dans la réintégration des rapatriés en suivant de près leur rapatriement et au début de 2000, a participé à la rédaction, à la traduction et à la distribution de nouvelles lois relatives aux réfugiés. Il s'apprête actuellement à venir en aide, une fois qu'elle sera en place, à la Commission nationale chargée d'appliquer ces lois.

34. Bien que la procédure d'appel global interinstitutions des Nations Unies ne concerne pas le Rwanda, l'UNICEF continue à appuyer de nombreuses interventions d'urgence, notamment en vue de répondre aux besoins des quelque 650 000 personnes déplacées se trouvant dans la partie nord-ouest du pays. Cet appui consiste à retrouver les parents d'enfants isolés, à porter assistance aux 60 000 filles se trouvant à la tête d'un ménage, à venir en aide aux enfants emprisonnés et à fournir des soins de base à ceux qui sont en garde à vue, et à régler rapidement certains cas.

Burundi

35. Au Burundi, les efforts déployés par le facilitateur du processus de paix d'Arusha, l'ex-Président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela, ont permis d'accomplir certains progrès mais la paix n'est toujours pas en vue. Les strictes mesures de sécurité qui ont été prises après la fusillade qui a coûté la vie, en 1999, à 11 personnes, dont deux fonctionnaires des Nations Unies, ont été assouplies à deux reprises, ce qui a permis la reprise d'activités humanitaires limitées par un personnel encore embryonnaire. Les organismes des Nations Unies présents au Burundi élaborent actuellement, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods, une approche globale des situations postérieure-

res à un conflit qui comporte des mesures visant à assurer le rapatriement et la réintégration durable des réfugiés après la signature d'un accord de paix, prévu avant la fin de l'année 2000. Le HCR, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PNUD mettent actuellement au point des mécanismes de coopération visant à assurer la réadaptation et la réinsertion des réfugiés.

36. À la demande du Comité permanent interorganisations, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées a effectué une mission de suivi au Burundi, en février 2000, afin essentiellement d'aborder la question du regroupement avec le Gouvernement et d'autres acteurs et d'informer ces derniers que la communauté internationale considère cette pratique comme contraire au droit international et aux principes directeurs concernant les personnes déplacées. Le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a facilité le dialogue de l'équipe de pays avec le Gouvernement au sujet de cette question en demandant le démantèlement de la cinquantaine de camps de regroupement qui ont été créés depuis l'an dernier.

3. Afrique orientale et corne de l'Afrique

37. L'année a été dominée par la reprise des hostilités entre l'Érythrée et l'Éthiopie mais des progrès décisifs ont été accomplis dans la région, connue depuis longtemps pour ses problèmes de réfugiés. En particulier, des réunions qui avaient pour objet d'examiner la situation des réfugiés somaliens, celle des réfugiés éthiopiens arrivés avant 1991 et celle des réfugiés érythréens arrivés avant 1993 ont permis de trouver des moyens de mettre un terme, lorsque c'est possible, aux programmes prolongés en faveur des réfugiés.

Réfugiés éthiopiens

38. À l'issue de longues consultations, des accords ont été conclus aux fins de l'application, à compter du mois de mars de cette année, de la clause de cessation du programme en faveur des réfugiés éthiopiens ayant quitté leur pays avant 1991. Environ 3 700 réfugiés éthiopiens ont demandé à être rapatriés du Soudan; ils bénéficieront d'une aide au rapatriement. Le PAM et le HCR ont fait savoir au Gouvernement soudanais qu'à compter du 1er septembre 2000, seuls certains réfugiés éthiopiens arrivés avant 1991 continueraient à bénéficier d'une assistance internationale. Au Kenya, où cette date limite a été fixée au 1er mai 2000, le HCR estimait

que les réfugiés éthiopiens arrivés avant 1991 ne seraient pas nombreux à demander à être rapatriés.

39. Des évaluations effectuées conjointement par le HCR et le Gouvernement éthiopien ont permis d'établir que quelque 50 000 réfugiés se trouvant actuellement dans les camps de Jijiga étaient en fait des Éthiopiens rapatriés du nord-ouest de la Somalie qui n'avaient pas été réintégrés comme il convenait dans leur collectivité. La difficulté qui se pose désormais au HCR, au PAM et au Gouvernement éthiopien consiste à convaincre ces rapatriés de se réinstaller chez eux. Des mesures ont été prises dans les communes d'où ils proviennent pour les aider à se réintégrer.

40. Également en application de la clause de cessation des programmes en faveur des réfugiés éthiopiens d'avant 1991, le Gouvernement kényen a convenu d'évaluer le nombre des Éthiopiens reconnus comme réfugiés au titre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés qui ont demandé à rester au Kenya. Il continue, en attendant, de traiter ces Éthiopiens en tant que réfugiés. À Djibouti, toutes les mesures ont été prises aux fins du rapatriement des 1 587 réfugiés éthiopiens arrivés dans le pays pendant la guerre de l'Ogaden. Les autres réfugiés souhaitant rester à Djibouti devront régulariser leur statut lorsque la clause de cessation entrera en vigueur.

Rapatriement en Somalie

41. La reprise, quoique assez lente, du rapatriement volontaire des réfugiés somaliens de l'Éthiopie vers le nord-ouest de la Somalie ainsi que les dispositions prises par le Gouvernement éthiopien pour fermer les camps de Darwanaji, Teferiber et Hartisheikh sont encourageantes. À la mi-2000, une dizaine de milliers de réfugiés somaliens ont été rapatriés dans le nord-ouest de la Somalie à partir des camps d'Aware, en Éthiopie, avec l'aide du HCR. Quatre-vingt-cinq mille autres réfugiés ont demandé à être rapatriés du camp de Jijiga mais 3 000 ont demandé à s'installer dans le pays.

42. Le Bureau du HCR au Kenya a aidé 857 réfugiés somaliens des camps de Dadaab et Kakuma à retourner chez eux, dans le nord-ouest et le nord-est de la Somalie, en février 2000. On prévoit que 2 000 autres réfugiés somaliens pourraient opter pour le rapatriement volontaire cette année.

Rapatriement en Érythrée

43. La reprise des combats entre l'Éthiopie et l'Érythrée au début de mai 2000 a eu pour effet de faire fuir environ 90 000 Érythréens au Soudan et d'obliger quelque 750 000 Érythréens à se déplacer. Des plans visant à rapatrier les 160 000 réfugiés érythréens qui vivent au Soudan depuis 30 ans ont été mis en attente. On espère que l'accord de cessation des hostilités que l'Éthiopie et l'Érythrée ont conclu récemment aboutira à une paix durable et permettra, à terme, de rapatrier et de réintégrer les réfugiés érythréens qui souhaitent rentrer chez eux. Le HCR suit la situation de près et a renforcé sa présence à Asmara et dans certains de ses bureaux au Soudan afin de pouvoir travailler en étroite collaboration avec des responsables gouvernementaux des deux pays au cas où les réfugiés décideraient de rentrer chez eux.

Rapatriement au Kenya

44. En juin 2000, des représentants du HCR et des Gouvernements kényen et éthiopien ont signé, à Nairobi, un accord tripartite qui devrait permettre à plus de 5 000 réfugiés kényens, installés depuis 1992 à Moyale, dans le sud de l'Éthiopie, de rentrer chez eux. Au terme de cet accord, ces réfugiés doivent regagner les districts de Wajir, Mandera et Isiolo, dans le nord du Kenya, en août et septembre 2000. En octobre 1999, un premier convoi de rapatriement a été arrêté à la frontière, près de la ville de Moyale, parce que le Gouvernement kényen craignait pour la sécurité des réfugiés dans les districts susmentionnés. Les réfugiés attendent maintenant que le Gouvernement kényen les autorise à rentrer chez eux.

45. Selon une évaluation effectuée en février de cette année dans les camps éthiopiens accueillant des réfugiés kényens, environ 5 400 réfugiés sont désormais prêts à retourner chez eux, après avoir vécu en exil depuis la fin de 1992.

4. Afrique australe

46. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aide plus de 300 000 réfugiés et demandeurs d'asile dans les pays d'Afrique australe et 300 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays dans les provinces du nord de l'Angola. Cette assistance comprend l'intégration locale, les soins et l'entretien, la réinstallation et le rapatriement. Malheureusement, les circonstances dans les pays d'origine n'ont pas

permis de lancer des programmes de rapatriement dans cette région. Cependant, les mécanismes nécessaires sont en place, au cas où le rapatriement deviendrait possible dans un futur proche.

47. En Angola, une assistance de base (vivres, abri et médicaments) est apportée à plus de 13 000 réfugiés, dont la plupart sont originaires de la République démocratique du Congo. Le HCR a désormais rétabli sa présence dans la région nord de l'Angola, en assurant des vivres, un abri, des soins médicaux et une protection à quelque 300 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays qui vivent dans les provinces de Luanda, d'Uige et de Zaïre.

48. Les événements survenus dans la bande de Caprivi en Namibie ont déclenché un afflux de demandeurs d'asile au Botswana, qui accueille maintenant plus de 3 000 réfugiés, presque tous hébergés au camp de Dukwi où on leur fournit des vivres et un abri. Le Comité consultatif des réfugiés du Botswana, en collaboration avec le HCR, organise en ce moment l'intégration locale de certains réfugiés. Quelques-uns ont dû être réinstallés au Danemark, aux États-Unis d'Amérique et au Canada pour des raisons de sécurité.

49. Ailleurs dans la région, le HCR continue d'apporter son aide et sa protection à plus de 2 000 réfugiés et demandeurs d'asile de différents pays au Camp de Dowi au Malawi, pendant qu'au Mozambique, les dégâts importants causés par les inondations dans les centres de transit de Bobole et de Massaka ont touché près de 1 750 réfugiés. La tâche prioritaire du HCR a été de réorganiser la distribution de vivres, le soutien au transport, les soins médicaux et l'enseignement primaire pour les enfants réfugiés. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dispense des soins médicaux curatifs et préventifs pour les populations touchées, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays en prévenant et en contrôlant les épidémies de malaria, choléra et autres maladies transmissibles, en assurant aux populations touchées l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement et en apportant un appui logistique pour l'acheminement des services d'urgence.

50. La Namibie a été touchée à la fois par le conflit en Angola et par l'instabilité interne liée au mouvement séparatiste dans la région de Caprivi. Le nombre de réfugiés originaires de l'Angola est passé à 20 580 personnes, dont la plupart reçoivent des vivres, des effets non alimentaires, des soins médicaux, une

assistance juridique et un abri au camp de Osire et aux centres de transit de Kassava et Onambutu. Au cours des derniers mois, le HCR a également organisé des ateliers de protection pour les responsables gouvernementaux.

51. L'Afrique du Sud continue d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains dans la région avec un total de 58 000 personnes. Le HCR apporte à ce contingent une assistance de base et une protection juridique. La campagne inlassable de lutte contre la xénophobie exprimée à l'encontre des réfugiés et des demandeurs d'asile est une des activités de premier plan du Bureau du HCR dans la région. Récemment, un don de Ted Turner a permis au Bureau de s'engager dans des activités de santé génésique destinées aux jeunes réfugiés.

52. Au Swaziland, les efforts vigoureux du HCR visant à défendre le droit et les principes relatifs à la protection des réfugiés ont conduit à la traduction dans la langue du pays de la Convention de l'OUA de 1969 qui régit les aspects spécifiques du problème des réfugiés en Afrique et à l'adhésion du pays à la Convention de l'OUA de 1954 sur le statut des réfugiés et la Convention de 1961 sur les cas d'apatridie. Environ 650 réfugiés et demandeurs d'asile reçoivent des biens d'équipement ménager de base et bénéficient de services de santé et d'hygiène au camp de Malindze.

53. La Zambie, qui accueille la plus grande population de réfugiés de la région, a vu arriver des milliers de réfugiés de la République démocratique du Congo et de l'Angola. Les récents problèmes de pipelines auxquels a dû faire face le Programme alimentaire mondial (PAM) ont encore augmenté la difficulté d'acheminer une assistance de base à plus de 218 000 réfugiés dispersés dans le pays, dans des camps, des centres de transit ou installés spontanément. À titre de mesures intérimaires, le HCR distribue du maïs, de l'huile et des haricots à 60 000 réfugiés. Il organise également actuellement la création d'un nouveau camp à Kala pour accueillir la population de réfugiés qui ne cesse d'augmenter.

54. Le HCR surveille soigneusement la situation au Zimbabwe où il y a eu des signes d'instabilité. Pendant ce temps, il se charge de la réparation des dégâts causés par les inondations au camp de Tongogara et apporte à nouveau une assistance de base aux 2 000 réfugiés du pays.

C. Coopération interinstitutions

55. Outre les exemples cités ci-dessus, la coopération interinstitutions est une caractéristique de l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique, même si les ravages causés par la pandémie du sida ajoutent maintenant des difficultés supplémentaires. Quelques domaines particuliers méritent d'être mentionnés.

1. Assistance humanitaire

56. Comme au cours des dernières années, l'UNICEF et le PAM distribuent, dans de nombreux cas, des biens de première nécessité. Au Soudan, l'UNICEF apporte une aide de grande envergure sous la forme de médicaments, secours, abris d'urgence, et de biens d'équipement ménager. Le Fonds organise aussi des campagnes de vaccination contre la polio et mène des actions de prévention contre la méningite. Des mesures sanitaires destinées à juguler la polio et les épidémies de rougeole ont également été prises en Angola, où du lait thérapeutique et des effets non alimentaires à usage spécifique ont été distribués d'urgence pour combattre la malnutrition. Parmi d'autres programmes fondamentaux figurent la scolarisation des enfants d'âge scolaire et des activités d'alerte au danger des mines.

57. Au Congo et en République démocratique du Congo, les journées nationales d'immunisation ont permis d'apporter une assistance de base dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Les réfugiés ont également reçu des rouleaux de plastique souple, des couvertures, des matelas, des lampes et du savon pour satisfaire leurs besoins ménagers. Une aide similaire a été apportée au Burundi, au Rwanda, en Éthiopie, en Érythrée, à Djibouti, au Kenya et en Somalie. Dans les quatre derniers pays, les demandes ont augmenté du fait de la sécheresse qui a sévi dans de nombreuses parties de l'Afrique de l'Est. Dans tous ces pays, l'UNICEF agit essentiellement dans le domaine de la santé maternelle et infantile.

58. En ce qui concerne l'an 2000, le PAM aide actuellement quelque 2,1 millions de réfugiés et plus de deux fois ce contingent de personnes déplacées à l'intérieur du pays en Afrique subsaharienne. On estime à environ 906 000 tonnes la quantité de vivres nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires. En 1999, les plus grandes opérations d'urgence du PAM ont été menées au Soudan et en Angola. Dans ce dernier pays, les livraisons mensuelles sont passées à

16 000 tonnes. D'autres programmes d'envergure ont été mis en oeuvre en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays en République-Unie de Tanzanie, au Burundi, en République démocratique du Congo et dans certains pays en Afrique de l'Ouest. Les mesures d'urgence du PAM ont porté une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes, des enfants, des personnes âgées et des handicapés.

59. Grâce à l'Initiative pour le secours humanitaire lancée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en République démocratique du Congo, des vols affrétés qui transportaient du matériel de secours indispensable sont partis en direction de Kisangani. Ce matériel était destiné aux personnes déplacées et à d'autres populations vulnérables.

2. Accès aux populations concernées

60. Au cours des dernières années, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a joué un rôle majeur dans la promotion d'un accès en toute sécurité et sans restriction aux populations concernées. Dans la partie est de la République démocratique du Congo, par exemple, le Bureau s'est engagé dans une série d'ateliers organisés avec les communautés locales et les parties prenantes visant à mettre au point des méthodes qui permettent d'identifier les populations vulnérables afin de faciliter l'acheminement de l'aide dans cette zone. Au Soudan, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires au Soudan a pris part à la signature des Protocoles tripartites pour la sécurité et les bénéficiaires qui ont pour objectif d'assurer la sécurité des civils et du personnel humanitaire et de permettre à l'aide humanitaire d'accéder aux bénéficiaires. Y figurent notamment des dispositions relatives à la mise en place de corridors ferroviaires, routiers et maritimes dans le secteur sud.

3. Coordination des ressources

61. Dans l'effort de mobilisation de ressources pour les activités humanitaires des organismes des Nations Unies, des progrès substantiels ont été réalisés pour renforcer la procédure d'appel global, notamment en augmentant la capacité des équipes nationales à gérer et à mettre en oeuvre le processus par l'intermédiaire de formations et d'ateliers. Pour 2000, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé des procédures d'appel global en faveur de neuf pays africains pour des programmes d'un montant total de 873 521 728 dollars. À la mi-juin 2000, 280 880 505

dollars avaient été réunis, soit environ un tiers du montant requis. Le manque de ressources financières continue d'être un obstacle à l'efficacité des actions, notamment pour des pays comme le Burundi, la République démocratique du Congo et le Congo. Le réseau régional intégré d'information pour l'Afrique, qui a des bureaux à Abidjan, Nairobi et Johannesburg, appuie les efforts de coordination en diffusant largement l'information humanitaire et en encourageant les échanges entre les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les organismes de promotion de la paix, les pays donateurs, les gouvernements, les milieux universitaires et les médias.

62. Le PAM s'est également efforcé de contribuer à l'harmonisation des ressources et des capacités dans l'élaboration des politiques, la programmation et la mise en oeuvre des opérations. Sa proposition de services logistiques communs pour la communauté humanitaire est un exemple de coordination interinstitutions.

4. Aider et protéger les enfants

63. L'UNICEF est particulièrement actif dans ses efforts en faveur des enfants soldats. En République démocratique du Congo, son action a consisté essentiellement à prôner des changements dans la politique du Gouvernement et à demander un appui technique dans la mise au point d'un plan national de démobilisation et de réinsertion, ce qui a abouti au Forum de Kinshasa auquel ont participé neuf pays et de nombreux partenaires. Le fait que les hauts responsables du Gouvernement, les représentants des organisations non gouvernementales et de la société civile se soient engagés explicitement pour la démobilisation des enfants soldats est la preuve, à un moment de tension militaire croissante, des effets de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. En Sierra Leone, sur un nombre total d'enfants soldats estimé à 5 000, quelque 1 700 enfants sont passés par le processus de désarmement. Environ 800 d'entre eux sont rentrés dans leur famille. Les autres sont dans des dispensaires provisoires financés par l'UNICEF, où ils sont nourris et logés, reçoivent des soins médicaux et des conseils, et participent à des activités éducatives et de loisirs, pendant que des mesures sont prises pour organiser le retour dans leur famille. Moins de 20 % des enfants recueillis dans ces centres les ont quittés pour rejoindre des groupes armés ou se sont dispersés. Ces chiffres reflètent une nette amélioration par rapport aux années anté-

rieures où tous les enfants repartaient dans les factions armées.

64. La défense des intérêts des enfants touchés par la guerre, comme la Conférence des États de l'Afrique de l'Ouest sur les enfants touchés par les conflits armés (Accra, avril 2000), figure également parmi les activités prioritaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Dans une déclaration adoptée par consensus lors de la Conférence, les États qui y ont participé ont appelé les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à apporter, avec l'appui des organismes des Nations Unies et des pays donateurs, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont la grande majorité sont des femmes et des enfants, une protection totale et un accès aux secours, conformément au droit international des réfugiés et aux principes directeurs régissant les déplacements forcés de population¹. Les participants leur ont également demandé de s'engager à promouvoir les initiatives sous-régionales et transfrontières destinées à diminuer le déplacement des populations et la séparation des familles. Le Plan d'action adopté par la Conférence réaffirme ces points et comprend une promesse d'apporter le financement nécessaire pour assurer des services éducatifs pour les enfants, y compris les enfants réfugiés et déplacés à l'intérieur du pays pendant et après les conflits armés.

5. Reconstruction après les conflits

65. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) élabore actuellement un programme sous-régional de reconstruction après les conflits qui, dans un premier temps, intéressera essentiellement les pays du bassin du fleuve Mano, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Connu sous le nom d'Initiative du fleuve Mano, le programme vise à soutenir le processus de consolidation de la paix au sein de ces pays et entre eux, en appuyant des activités communes dans les domaines économique, humanitaire et du développement, en vue de consolider la paix et d'enrayer le risque d'une résurgence des conflits armés. L'un des objectifs clefs de l'Initiative est de faciliter la réinstallation et la réintégration des réfugiés et autres personnes déplacées en soutenant des activités créatrices d'emplois et de revenus dans les trois pays.

66. La CEA s'emploiera à mobiliser des ressources pour appuyer les activités des organismes d'aide humanitaire. Elle fournira un appui institutionnel et technique substantiel au Haut Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés (HCR) et à d'autres organismes à vocation humanitaire pour leur permettre de formuler et de réaliser des projets à rendement rapide visant à faciliter la réintégration des personnes rapatriées dans des pays sortant d'un conflit. L'appui à la réintégration se traduira aussi par la promotion de la bonne gouvernance, de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme, ainsi que par la mise en place d'un mécanisme efficace de résolution des conflits qui s'attaquera aux causes profondes des déplacements de population.

6. Personnes déplacées en Afrique

67. La violence demeure l'une des principales causes des déplacements de population en Afrique. Si beaucoup de civils continuent de fuir au-delà des frontières internationales, de nombreux autres ne peuvent quitter leur pays où ils ne bénéficient pas toujours de l'attention de la communauté internationale. En janvier 2000, le Conseil de sécurité s'est à nouveau déclaré préoccupé par le sort des personnes déplacées.

68. À la suite de discussions internes et de consultations avec les États Membres, le HCR a établi, en mars 2000, une note de synthèse dans laquelle il a précisé à nouveau sa position sur son rôle vis-à-vis des personnes déplacées, en soulignant que, s'il était disposé à jouer un rôle plus actif, il préférerait intervenir dans le cadre d'une entreprise de coopération au sein du système des Nations Unies.

69. L'intervention du HCR dans le cadre du programme des personnes déplacées en Angola permettra d'apprécier la mise en application de cette position. Faisant suite aux conclusions formulées en mars 2000 par une mission interinstitutions dirigée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à une mission d'évaluation rapide menée par le HCR en avril 2000, le Haut Commissaire a proposé que le Haut Commissariat intervienne dans trois provinces de l'Angola, à savoir Uige, Zaïre et Luanda Bengo, où la situation des personnes déplacées était considérée comme alarmante. L'intervention se limiterait essentiellement aux zones de retour et concernerait principalement certains domaines critiques tels que le logement, la santé, l'assainissement et les services collectifs. On privilégierait également les mesures préventives telles que la sensibilisation, l'établissement de normes, le suivi, les services de conseil, les interventions auprès des pouvoirs publics et la réalisation d'études.

70. Le HCR a adopté une démarche similaire pour répondre aux besoins des personnes déplacées en Érythrée. Comme indiqué plus haut, le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie a déplacé quelque 750 000 personnes, soit près du tiers des 3,5 millions d'Érythréens, selon des chiffres du Gouvernement. Le HCR estime qu'environ 555 000 Érythréens déplacés ont besoin d'assistance et de protection. Il estime aussi que les mesures qui seront prises pour répondre à leurs besoins permettront à la fois de prévenir de nouveaux déplacements de population et de favoriser la réinsertion effective des personnes qui regagnent leurs foyers dans des zones où les conflits ont largement détruit l'infrastructure. Les activités du HCR, qui devraient bénéficier non seulement aux personnes déplacées mais aussi aux réfugiés rentrant du Soudan, seront menées en collaboration étroite avec d'autres partenaires, notamment les institutions de Bretton Woods et les organismes des Nations Unies.

71. Le HCR mène également différentes activités relatives à la situation des droits de l'homme des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique. Dans un certain nombre de pays africains, il conduit des activités sur le terrain, tandis que les mécanismes spéciaux de la Commission des droits de l'homme, en particulier les rapporteurs spéciaux de pays, se chargent du suivi et de l'établissement de rapports. Le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des personnes déplacées, pour qui l'Afrique est le continent le plus touché par le problème des personnes déplacées, a centré son action sur l'Afrique.

72. Faisant suite à la Réunion ministérielle de l'OUA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, qui s'est tenue à Khartoum en décembre 1998 et à laquelle le HCR a pris part, la Commission de l'OUA sur les réfugiés a invité le Représentant du Secrétaire général chargé de la question des personnes déplacées à lui présenter, à sa trentième session, tenue en juin 1999, les principes directeurs régissant les déplacements forcés de population. Ces principes, qui ont été mis au point par le Représentant du Secrétaire général, précisent les normes pertinentes qui régissent la protection des personnes déplacées, à toutes les phases, à savoir le déplacement, le retour ou la réinstallation et la réinsertion. Dans son rapport, le Secrétaire général de l'OUA a fait état de l'Atelier sur les déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays en Afrique, qui s'est tenu à Addis-Abeba en octobre 1998 et a

été conjointement organisé par l'OUA, le HCR et le projet de la Brookings Institution sur les personnes déplacées, en soulignant la recommandation de l'Atelier visant à examiner le rôle que pourraient jouer les organisations régionales et sous-régionales africaines dans le traitement de la question des personnes déplacées.

D. Initiatives régionales et sous-régionales

1. Organisation de l'unité africaine

73. Pour commémorer le trentième anniversaire de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, l'OUA et le HCR ont décidé d'organiser une réunion spéciale d'experts techniques et de conseillers sur la protection internationale des réfugiés. À l'invitation du Gouvernement guinéen, la réunion s'est tenue à Conakry du 27 au 29 mars 2000. Elle a rassemblé quelque 120 experts des États membres de l'OUA, la Commission de l'OUA sur les réfugiés, des organisations régionales et sous-régionales, le HCR, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et divers experts. La réunion a permis de formuler des propositions concrètes qui devraient servir de base à un plan global d'application destiné à renforcer l'application de la Convention de l'OUA sur les réfugiés et du régime de la protection internationale des demandeurs d'asile, des réfugiés et des rapatriés, ainsi qu'à faciliter la recherche de solutions efficaces et durables au problème des réfugiés dans les années à venir. Le plan fournira un cadre à la stratégie de protection du HCR en Afrique et redynamisera les efforts engagés en faveur des réfugiés en Afrique, après les graves crises que le continent a vécues au cours de la décennie écoulée.

74. Toujours dans le cadre de la coopération avec l'OUA, des mesures ont été prises pour renforcer les liens avec le Comité des droits de l'homme et des peuples de l'OUA, afin d'intensifier la collaboration, notamment dans des domaines tels que l'étude des causes profondes des mouvements de réfugiés, la promotion de la protection des réfugiés et l'assistance aux zones touchées par la présence de réfugiés. Le HCR a également engagé des consultations en vue d'étendre le mandat et la composition du Comité de coordination de l'OUA pour l'assistance et la protection des réfugiés de manière à améliorer les politiques concernant les réfugiés sur l'ensemble du continent. Les consultations ont

permis d'adopter de nouveaux règlements et de nouvelles procédures qui devraient appuyer les efforts visant à harmoniser les programmes concernant les réfugiés et les programmes humanitaires en Afrique, notamment dans les phases d'urgence.

2. Autorité intergouvernementale pour le développement

75. Le HCR a participé activement aux activités des équipes de pays des Nations Unies dans la région, notamment dans le domaine du développement des politiques et des programmes dans le secteur humanitaire. En Éthiopie, le HCR, en collaboration avec le PNUD, a accepté de promouvoir et d'appuyer l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) concernant la prévention, la gestion et la résolution des conflits ainsi que l'atténuation des crises humanitaires grâce à l'élaboration de plans d'action par zones. Ces plans visaient à éliminer progressivement l'aide humanitaire et à la remplacer par des programmes de développement à long terme. Dans ce contexte, une mission multisectorielle a été entreprise dans le nord-ouest de la Somalie et dans l'État régional somalien. Ses conclusions ont directement abouti à l'élaboration d'un programme transfrontière pour la réintégration et la réhabilitation des zones touchées par la présence de réfugiés.

76. Le HCR a collaboré étroitement avec l'IGAD de manière à s'assurer que les questions humanitaires – dont la question des réfugiés et celle de leur rapatriement volontaire – continueraient de figurer à l'ordre du jour des initiatives de paix concernant la Somalie et le Soudan. On continue d'examiner, en 2000, les moyens de faire participer les réfugiés aux initiatives de paix et de les tenir suffisamment informés.

77. Les cinq pays les plus directement menacés par la famine se trouvent dans cette région. En Éthiopie, quelque 8 millions de personnes, dont 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans, sont particulièrement menacés. En Somalie, ce sont 1 million de personnes, dans les régions centrale et australe du pays, dont 300 000 enfants de moins de 5 ans. En Érythrée, plus de 500 000 personnes sont en danger, tandis qu'au Kenya, ce sont quelque 700 000 personnes, dont 100 000 enfants de moins de 5 ans. Outre un montant de 3 millions de dollars empruntés au fonds de réserve de l'UNICEF pour les secours d'urgence, les bureaux du Fonds situés dans les pays les plus affectés par la sécheresse ont soumis leurs besoins urgents qui s'élèvent

à 8 millions de dollars et qui devraient être couverts par le Fonds autorenouvelable de secours d'urgence du HCR.

3. « Pacte de stabilité » de l'Afrique de l'Ouest

78. Un autre domaine important de partenariat et de collaboration entre le HCR et les organisations internationales de développement, y compris les organismes régionaux, est le « pacte de stabilité » proposé pour l'Afrique de l'Ouest. L'idée, que continuent d'examiner et d'affiner les responsables, repose sur trois principes fondamentaux : le changement social, notamment l'octroi d'un rôle plus important à la société civile; la confiance vis-à-vis des responsables en tant que garants de la sécurité et de la paix; et des perspectives économiques pour tous. Dans les mois à venir, le HCR continuera de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de ce pacte et veillera à la participation de toutes les parties intéressées.

79. Dans ce contexte, le HCR a renforcé sa collaboration avec des institutions financières régionales telles que la Banque africaine de développement. En juin 2000, une réunion d'experts techniques des deux institutions a été organisée à Abidjan pour examiner les domaines possibles de coopération.

III. Conclusion

80. Dans le message qu'elle diffuse traditionnellement à l'occasion de la Journée des réfugiés africains, le Haut Commissaire aux réfugiés a relevé, à juste titre, ce qui suit : « remplacer la guerre et la souffrance par la paix exige de la part de tous les Africains une responsabilité partagée. Aucun conflit ne peut être résolu tant que les pays et leurs citoyens ne s'engagent pas ensemble à restaurer la paix ».

81. En dépit du caractère limité de ses ressources, le HCR, en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires, continuera de protéger et d'assister les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique. La reconstruction d'une société pacifique ne peut se réaliser sans le retour et la réintégration réussis des personnes déplacées et des réfugiés. Il est donc essentiel de trouver, chaque fois que possible, des solutions durables à leur situation. Toutefois, ces solutions ne peuvent intervenir que si l'on endigue résolument le phénomène préoccupant de la violence sur le continent.

82. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mon appréciation sincère pour le dévouement et le travail inlassable du Haut Commissaire, Mme Sadako Ogata, dont le mandat arrivera à terme à la fin de décembre 2000, après 10 années d'un engagement héroïque au service des réfugiés et autres personnes relevant du domaine d'intervention du HCR. Elle a toujours été un ardent défenseur de ces millions de personnes vulnérables en Afrique qu'elle-même et ses collègues dévoués ont assisté et continuent d'aider, souvent dans des situations difficiles et dangereuses.

Notes

- ¹ E/CN.4/1998/53/Add.2.